



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Référence : D20007104

Objet : Plan Quartiers d'été 2020

P.J. :

Cahier des charges « Quartiers d'été »

Répartition des dotations complémentaires pour les actions

Répartition des dotations complémentaires adultes relais

Paris, le 10 JUIN 2020

Le ministre de l'intérieur

Le ministre chargé de la ville et du logement

à

Mesdames et messieurs les préfets de région

Mesdames et messieurs les préfets de département

Le contexte particulier que vit notre pays depuis plusieurs semaines appelle à une attention soutenue aux quartiers prioritaires de la ville (QPV). Par instruction du 17 avril, le ministre chargé de la ville et du logement avait souligné les enjeux pendant le confinement en termes de continuité éducative et de soutien aux associations de proximité. Durant ladite période, certains quartiers ont pu connaître également des épisodes de violences urbaines, jusqu'ici maîtrisés. Il nous revient désormais de préparer la période estivale alors qu'un grand nombre de nos concitoyens habitant ces quartiers ne pourront pas prévoir leurs vacances d'été comme ils en ont l'habitude en raison des difficultés économiques et sanitaires. Les risques liés au manque d'activité et au désœuvrement des jeunes requièrent donc une attention particulière.

Dans ce contexte, le plan « Quartiers d'été 2020 » a pour ambition de faire de cette période estivale un temps utile dans une logique de renforcement du lien social et d'accès à de nouvelles opportunités. Il doit, par son envergure, **constituer une incarnation de l'action publique menée en faveur des habitants des quartiers et être un vecteur de tranquillité publique**. A l'instar des mesures gouvernementales prises durant la période de confinement, la stratégie mise en œuvre vise à lutter contre l'accroissement des inégalités sociales et territoriales, à prévenir les incivilités et les actes de délinquance et à inscrire d'ores-et-déjà les quartiers prioritaires dans la dynamique de relance.

Le plan « Quartiers d'été 2020 » repose sur six grands axes :

- un dispositif ambitieux de « **vacances apprenantes** » permettant à la fois de favoriser l'ouverture des enfants et d'assurer un nécessaire continuum pédagogique. Cet axe fait l'objet de deux circulaires dédiées, l'une du 29 mai relative au renforcement du dispositif « Ecole ouverte » et l'autre du 8 juin 2020 sur les séjours en colonies de vacances ;
- un **renforcement de la présence des services publics et des professionnels de terrain** dans les territoires identifiés comme carencés dès cet été. En particulier, nous avons décidé de renforcer le dispositif des adultes-relais qui a fait ses preuves avec 1500 postes supplémentaires. Ils s'ajoutent aux postes encore non pourvus qui vous ont déjà été notifiés, ce qui porte à 3000 le potentiel de recrutement dans les prochains mois. En outre, un appel à candidatures pour 30 bus France services dans les QPV a été lancé par l'ANCT ;

- le développement des actions de **rapprochement entre la population et les forces de sécurité**, publiques et civiles, avec une attention particulière à accorder à toutes les actions favorisant le passage du permis de conduire ;
- la valorisation des **actions de solidarité**, dans le prolongement des dispositifs mis en place pendant la période de confinement avec le doublement des crédits dédiés aux associations de grande proximité ;
- la priorité donnée à la **formation et à l'emploi**, pour que cet été soit l'occasion, en particulier pour les plus jeunes, d'acquérir de nouvelles compétences et de nouveaux réseaux utiles pour leur avenir professionnel ;
- l'amplification des **dispositifs culturels et sportifs** dans le respect des règles sanitaires.

Chacun de ces six objectifs est détaillé dans le cahier des charges disponible en annexe, qui a été conçu comme une « boîte à outils ».

Sur cette base et en l'adaptant au contexte local, nous vous demandons **d'ici le 30 juin** d'élaborer une stratégie départementale, le cas échéant déclinée à l'échelle de chaque quartier, en lien étroit avec les collectivités territoriales et toutes les parties prenantes des contrats de ville (associations, conseils citoyens, bailleurs, entreprises du paQte, etc.).

Vous veillerez à y intégrer toutes les initiatives existantes développées notamment dans le cadre des contrats de ville, du FIPD et du dispositif Ville vie vacances et que vous pourrez labelliser « Quartiers d'été 2020 » avec un logo transmis par l'ANCT.

La priorité étant désormais la préparation de la période estivale, vous passerez en revue les actions des contrats de ville n'ayant pas pu avoir lieu ce printemps et travaillerez avec les maires et les différents acteurs à réorienter l'ensemble des crédits non-consommés vers des activités socio-éducatives estivales.

Par ailleurs, afin de développer de nouvelles actions, le plan Quartiers d'été est doté de crédits supplémentaires dont la répartition par territoire vous est précisée en annexe. Les dotations actées par régions sont déclinées de manière indicative au niveau départemental et seront à arrêter par chaque responsable de programme avec l'objectif d'un engagement le plus rapide pour que ces moyens exceptionnels fassent effet levier avec les crédits déjà délégués et le financement des autres partenaires.

Vous pourrez solliciter autant que nécessaire l'appui de l'agence nationale de la cohésion des territoires et du secrétariat général du comité interministériel pour la prévention de la délinquance pour vous accompagner dans l'élaboration de ces stratégies territoriales.

Ce plan « Quartiers d'été 2020 » devra associer également les collectivités territoriales car il ne pourra se bâtir sans mobiliser les élus.

Vous assurerez le pilotage de ce plan et l'assortirez d'un dispositif de suivi en vous appuyant notamment sur les indicateurs figurant en annexe. Dès finalisation, il vous est demandé de transmettre le plan d'action élaboré à l'adresse quartiersdete@anct.gouv.fr en détaillant les difficultés éventuelles rencontrées et les initiatives les plus innovantes ou exemplaires.

La mise en œuvre de vos stratégies se fera dans le respect des consignes sanitaires nationales.

Nous savons pouvoir compter une nouvelle fois sur vous pour cet engagement au service des citoyens des quartiers prioritaires.



Christophe CASTANER



Julien DENORMANDIE